CF2P
Centre de Formation Professionnelle des entreprises de Proximité
NOUVELLE-AQUITAINE
Mon atout formation

Agrément efficacité énergétique
CPS AgOF 001
Portée disponible sur www.icert.fr

Version 01/2024

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Public concerné

Entrepreneur, terrassier, toute personne en charge de réalisation de dispositif d'assainissement non collectif *(ANC)*

Objectif opérationnel

- Réaliser un ANC dans le respect de la réglementation et des règles de l'art

Objectifs pédagogiques

- Connaître les critères d'adaptation : sols – site – filière
- Connaître les règles de l'art essentielles pour la réalisation
- Mettre à jour ses connaissances réglementaires en ANC / des filières agréées
- Comprendre le fonctionnement des familles de produits
- Découvrir les modalités de mise en place des filières agréées
- Connaître les critères de choix des filières
- Maitriser les responsabilités de l'entrepreneur

Qualification intervenant

- formateur expérimenté dans le domaine de l'assainissement non collectif et de l'Ecologie : Guillem MOUSSARD

Modalités et délais d'accès

- Sessions préprogrammées entre 1 à 3 mois avant la date de démarrage. Calendrier sur demande auprès de votre contact départemental CF2P
- Possibilités d'entrées/sorties permanentes en formation intra sur mesure à la demande.

Mode présentiel
Session de 2 à 10 stagiaires

Durée

14 h *(2 jours)*

Accessibilité

Nous accueillons sur demande au cas par cas les personnes en situation de handicap

Prérequis

- Lire et écrire le français

Contenu de la formation

JOUR 1 – La réglementation et les filières traditionnelles

- Définition, risque de l'ANC
- Historique de la réglementation des années 1920 à aujourd'hui
- Les acteurs et leurs rôles
- Composition d'un dispositif d'ANC (DTU 64.1)
- Dimensionnement
- Etude de conception et de dimensionnement – principe
- Evacuation : infiltration ou rejet
- Guides Ministères
- Contrôle : examen de la conception, vérification de l'exécution

JOUR 2 – Les filières agréées

- Principe général de fonctionnement
- Principaux paramètres à prendre en compte pour le choix
- Exemple d'agrément
- Liste des agréments
- Procédure d'agrément
- Obligations des entreprises
- Foire aux Questions

Méthodes et moyens pédagogiques

- **Apports théoriques**
- **Tout au long de la formation, l'intervenant pose des questions – échanges avec stagiaires**
- **Analyse d'une vidéo de 15 minutes le second jour**
- **Evaluation orale par l'intervenant**
- **Evaluation écrite en fin de session**
- **Remise d'un support de formation**

Méthodes d'évaluation

- **Feuille d'émargement collective**
- **Attestation de réalisation individuelle de formation**

Tarifs

Fourchette de 231€ à 343 € nets de taxes par jour de formation

Centre de Formation Professionnelle des entreprises de Proximité Nouvelle-Aquitaine
14 rue Condorcet – Bâtiment A – 33155 CENON Cedex
Tél : 05 56 34 12 33 - Courriel : cf2pna@orange.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 72.33.03067.33 auprès du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
SIRET n°394 206 338 00037